

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| | | |
|--|---|---|
| Date de réception 20 / 02 / 2014 | Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 20 / 02 / 2014 | N° d'enregistrement Fall 14 P0007 |
|--|---|---|

1. Intitulé du projet

Création d'un bâtiment d'activité industrielle et de stockage - ZAC du Chemin de Paris à NANTEUIL LE HAUDOUIN (60 440)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC du Chemin de Paris

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. VERGNAUD Christian, Directeur régional

RCS / SIRET

518 877 204 000 17

Forme juridique

Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|--|
| 36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. | Construction réalisée en une phase, l'opération créant une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés : la SHON créée sera de 23 498 m². |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment logistique, comprenant une zone de stockage, des bureaux d'exploitation et administratifs, des locaux techniques (locaux de charge d'accumulateurs, local sprinkler, chaufferie au gaz et local électrique) et des cuves sprinkler. Le bâtiment sera accessible à tous les véhicules via le Chemin de Paris. L'entrée se fera dans l'angle Sud-est du site. Les poids lourds se mettront à quai en façade Est. Les véhicules légers seront stationnés dans la partie Sud du terrain immédiatement après leur arrivée sur site. Les cheminements piétons seront repérés et protégés.

Les activités industrielles et de stockage auront lieu dans 4 cellules développant chacune un peu moins de 5 500 m². Ces cellules auront une hauteur au faitage de 12,10 mètres et 6 portes de quai chacune en façade Est. Elles seront séparées les unes des autres par des murs REI 120 équipés de portes EI 120 pour permettre une communication aux chariots de manutention et aux piétons.

Ce projet est soumis au régime de l'enregistrement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les rubriques concernées étant les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663.

4.2 Objectifs du projet

La ZAC du Chemin de Paris a été développée par la Communauté de Communes du Pays de Valois afin d'accueillir de nouveaux projets vecteurs d'emplois et de richesses.

La SNC du Chemin de Paris, groupe Nexity, a justement pour objet le développement de tels projets pour ses clients. Tel était le cas pour le premier projet réalisé par la SNC du Chemin de Paris dans cette ZAC : construction d'un bâtiment d'activité et de stockage pour le compte de la société SYSTEME U à l'Ouest du terrain d'assiette du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée de 9 mois environ.

Le terrain sera tout d'abord préparé avec la constitution d'une plate-forme et du modelage du terrain, les excédents de terres étant réutilisés sur place. Les fondations et la structure du bâtiment seront ensuite réalisées. Viendront ensuite les réseaux enterrés, le clos-couvert, les voiries puis les lots de finition et les plantations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entrée et la sortie des poids-lourds se feront par l'angle Sud-est du site depuis la voirie de la ZAC, en l'occurrence le Chemin de Paris; cet axe routier est suffisamment dimensionné pour la circulation des poids-lourds et une aire d'attente permettant le remisage de 10 PL sera créée en interne pour empêcher le stationnement des PL sur le Chemin de Paris. Un poste de garde sera dédié à la surveillance des flux camions et automobiles.

Les marchandises sur palettes seront stockées à 9,80 mètres de haut au maximum (stockage en racks). La capacité maximale de stockage sera de 7 400 palettes par cellule, soit 29 600 pour l'ensemble du bâtiment.

Il est prévu une ouverture diurne du Lundi au Vendredi avec une plage horaire comprise entre 06h00 et 20h00. Exceptionnellement, l'activité pourra avoir lieu de nuit et le Samedi.

W

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande d'enregistrement ICPE (rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663) et déclaration (rubrique 2925) auprès de la Préfecture de l'Oise.

La demande d'enregistrement ICPE inclut la déclaration au titre de la nomenclature IOTA pour les rubriques suivantes :

- 2.1.5.0: rejet d'eaux pluviales sur le sol, la superficie totale du projet étant supérieure à 1 hectare mais inférieure à 20 hectares
- 3.2.3.0: création de plans d'eau, permanents ou non dont la superficie est supérieure à 1 hectare mais inférieure à 3 hectares.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--|-----------------------|
| Surface du terrain | 51 776 m ² |
| Surface de plancher construite | 23 092 m ² |
| Emprise au sol du bâtiment | 23 037 m ² |
| Hauteur du bâtiment de stockage au faitage | 12,10 m |
| Surfaces extérieures étanchées | 13 268 m ² |
| Espaces verts | 15 471 m ² |
| Nombre de places de parking VL | 73 places |
| Nombre d'attentes PL | 10 attentes |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin de Paris
ZAC du Chemin de Paris
Nanteuil le Haudouin (60 440)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 47 ' 32 " 0 | Lat. 49 ° 08 ' 03 " 1

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement cultivé (céréales).

La destination du terrain est, d'après le POS en vigueur, la réception d'activités économiques de production, de stockage, de service, de bureaux et de commerces liés à l'activité principale (zone 1NAib).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS modifié et approuvé le 18 décembre 2009.
Un PLU est en cours d'élaboration.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-----|-----|-------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | X | |
| en zone de montagne ? | | X | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | | X | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | | X | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | | X | |

ur

| | | | |
|---|------------|------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | | X | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | X | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | | X | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | | X | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | | X | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | X | |
| dans un site inscrit ou classé ? | | X | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | | X | Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale "Bois du Roi" à environ 3 kilomètres au Nord du projet. Entre cette ZPS et notre projet se trouvent l'agglomération de Nanteuil le Haudouin, la voie de chemin de fer et le Bois du Piémont. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | | X | Le monument historique le plus proche est à 1,1 kilomètre au Nord-est du projet. |

W-

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------------|---|-----|-----|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | | X | Utilisation d'eau potable du réseau communal pour les installations sanitaires du site. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | X | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | | | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | | | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | X | |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | X | |

W-

| | | | | |
|--------------------------------|--|---|---|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | X | | Le terrain a été utilisé jusqu'à ce jour comme support de culture céréalière. |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | X | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | | X | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | | X | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | X | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | X | | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | | X | Bruit engendré par le trafic véhicules autour du bâtiment. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | | X | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | X | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | | X | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | | X | |

W.

| | | | | |
|---|---|---|-------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | | <p>X</p> <p>X</p> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | X | | <p>Gaz classiques de combustion des chaudières utilisant du gaz naturel.</p> |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | X | | <p>Eaux sanitaires -> réseau public -> STEP</p> <p>Eaux pluviales -> infiltration dans un bassin interne, rejet dans le réseau public limité à 5,18 litres par seconde en cas d'épisode pluvieux exceptionnel.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | X | | <p>Déchets banals non dangereux : bois, papier, carton, film plastique</p> <p>Déchets dangereux : boues du déboureur-déshuileur, batteries des chariots électriques</p> |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | | X | |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | | X | |

aw

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact et ce pour les raisons suivantes :

- le projet prend place dans une ZAC spécifiquement créée pour accueillir ce type de bâtiment. Le choix du périmètre de la ZAC a déjà tenu compte de plusieurs critères tels que l'éloignement par rapport aux premiers particuliers, aux installations sensibles, aux espaces naturels sensibles... A l'inverse, ce choix a tenu compte d'éléments favorables tels que la desserte routière et l'existence de réseaux techniques permettant d'alimenter facilement les constructions.
- le projet est soumis à une procédure d'enregistrement au titre des ICPE ; le régime d'enregistrement a été créé pour les installations dont le fonctionnement peut être encadré de manière simple car leur impact sur l'environnement est facilement maîtrisable au moyen de dispositifs d'évitement ou de compensation largement diffusés et ayant fait preuve de leur efficacité (bassin d'infiltration, débourbeur-déshuileur, limiteur de débit, brûleur bas NOx, hauteur de cheminée, intégration dans le paysage, création d'espaces verts, attente poids lourds pour ne pas congestionner les voiries publiques, rétention des eaux d'incendie au moyen d'un obturateur automatique et manuel et d'un bassin étanche, système d'extinction automatique, ...)

CF-

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | |
|-------|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet | |
|-------|--|
| | |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LYON

le 18 Février 2014

Signature

Christian VERGNAUD
Directeur Régional

